



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte de l'usager

« VOUS et NOUS » Le respect du droit, le droit au respect

Nous nous sommes engagés à :

Vous informer sur les démarches administratives par différents moyens de communication

Vous accueillir avec attention et courtoisie

Donner une réponse compréhensible à vos demandes d'informations générales, dans un délai annoncé et respecté

Répondre systématiquement à vos réclamations - suggestions, dans un délai annoncé et respecté

Être à votre écoute pour progresser

Vous êtes invités à :

Vous assurer que vous disposez des documents nécessaires au traitement de votre demande

Respecter l'espace de travail réservé au personnel

Rester polis et respectueux en toutes circonstances

Adopter un comportement calme et non menaçant

Un comportement outrageant envers les agents de la préfecture ou des sous-préfectures peut être pénalement poursuivi en vertu des dispositions de l'article 433-5 du Code pénal¹.

¹ Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect du à la fonction dont elle est investie.